

SERVICE DE GARDE

(Nom du service de garde)

RÈGLES DE LA RÉGIE INTERNE

INFORMATIONS SUR L'Éducatrice en milieu familial

Nom : _____

Adresse : _____

tél maison : _____

1. HEURES ET JOURNÉES DE GARDE

Le service de garde est ouvert

du (jour de la semaine) au (jour de la semaine) de (heure) à (heure) .

Pour le bon fonctionnement du service de garde, je demande à ce que tous les enfants soient arrivés à _____ heure. Si vous prévoyez arriver plus tard, il serait important de m'avertir, car nous partons régulièrement en promenade extérieure. Vous devez aussi m'informer de toute absence de votre enfant.

*****Veuillez prendre note qu'en plus d'être éducatrice, j'ai également une famille, donc des enfants qui peuvent aussi être malade et je ne suis moi-même pas à l'abri de certaines maladies. Il se peut donc que, dans de rares cas, je sois obligée de me faire remplacer ou fermer mon service de garde à l'improviste. Je vous demande d'être compréhensif. Dans le même ordre d'idée, si vous avez oublié un effet personnel de votre enfant, vous pourrez le récupérer durant les heures d'ouverture seulement.**

2. LES TARIFS

Le tarif est de 7.00\$ par jour par enfant et il est fixé par le Ministère Famille et Aînés.

Pour être admissible, il faut répondre aux exigences du Ministère et remplir les formulaires requis. Vous pouvez bénéficier de dix heures de garde consécutives par jour. Dans le cas où vous excédez les dix heures de garde, des frais additionnelles vous seront facturés selon le montant indiqué à *l'annexe D : Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle*, que vous aurez à signer.

3. FRAIS DE RETARD

Advenant un retard, des frais supplémentaires vous seront facturés selon les montants indiqués à *l'entente de services de garde à contribution réduite*, que vous aurez à signer. Il est à noter que les minutes de retard cessent d'être calculées à partir du moment où vous **quittez le service** de garde et non à l'heure où vous arrivez.

4. FRAIS POUR LES SORTIES

Il se peut qu'il y ait, à l'occasion, des sorties organisées et des coûts pourront y être associés. À cet effet, vous aurez à signer *l'annexe A : Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives*.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais de garde sont payables chaque _____ (jour) _____. Vous pouvez payer par chèque ou en argent comptant. Si vous optez pour le paiement en argent, vous devez avoir le montant exact.

Tout retard de paiement sera sujet à un avis écrit fixant un délai d'une semaine (7 jours) pour remédier à la situation. Si le retard de paiement n'est pas acquitté avant ce délai, vous recevrez un second avis. Après ce délai, votre contrat pourra être résilié, pour non-paiement, et ceci en accord avec l'Office de la Protection du Consommateur.

6. PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

L'enfant doit être accompagné d'un parent à l'arrivée et au départ. Vous devez habiller ou déshabiller votre enfant, selon le cas. Vous êtes invité à frapper avant d'entrer. Vous devez également ranger les effets de votre enfant à l'endroit prévu. Je vous demande de vous déchausser sur le tapis lorsque vous pénétrez à l'intérieur de la maison.

Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, veuillez m'aviser à l'avance. Cette personne devra posséder une pièce d'identité si elle m'est inconnue. C'est la responsabilité des parents de m'informer d'une situation particulière (garde exclusive, garde partagée, etc.). Advenant le cas où quelqu'un se présente pour venir chercher votre enfant et que je n'ai pas été informée, je refuserai que l'enfant quitte le service de garde avec cette personne.

7. POLITIQUE CONCERNANT LES MALADIES

Cette politique a pour but de protéger les autres enfants du service de garde et ainsi minimiser la propagation de maladies contagieuses. Cette politique sera appliquée rigoureusement.

Quand dois-je garder mon enfant à la maison?

Voici les facteurs à considérer

- **L'état général de l'enfant** : L'enfant est-il en mesure de suivre des activités du groupe?
- **Mon enfant risque d'affecter d'autres personnes** : Mon enfant peut-il contaminer d'autres personnes? Peut-il souffrir d'une maladie contagieuse?
- **Symptômes de mon enfant** : Mon enfant fait-il plus de 38° de fièvre? A-t-il vomi (2 fois ou plus en 24 heures)? A-t-il eu des selles liquides (*diarrhée, selles anormalement élevées, etc.*) deux fois ou plus en 24 heures? Mon enfant a-t-il des difficultés respiratoires, une

éruption cutanée non diagnostiquée (*rougeur, plaques, boutons...*)? il a les yeux rouges avec écoulement purulent?

Quand l'enfant peut-il réintégrer le service de garde ?

L'enfant peut réintégrer le service de garde à 3 conditions:

- les symptômes ont disparu
- il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde
- il est considéré comme non contagieux

Je comprends que vous ayez des obligations au travail et que vous absenter peut devenir très problématique. Par contre, un enfant malade exige beaucoup de soins. Il a besoin d'être cajolé, bercé et consolé. Surtout que, pendant ce temps, les autres enfants du groupe se désorganisent et mon encadrement est moins efficace. De plus, les enfants étant ce qu'ils sont, les microbes se transmettent à la vitesse de la lumière et tous peuvent l'attraper, y compris moi et ma famille! C'est pourquoi il serait important pour vous de prévoir une solution de remplacement si je devais vous appeler pour venir chercher votre enfant. Si j'avais à communiquer avec vous pour venir chercher votre enfant, vous devrez être en mesure de vous déplacer dans un **délai raisonnable** (*entre 30 min et 1h*).

Procédure en cas de fièvre

Il y a présence de fièvre si la température de votre enfant est de plus de 38° (*rectale ou orale*) et de 37.5° (*axillaire/sous le bras*).

- Le parent sera informé sur-le-champ de l'état de santé de l'enfant.
- Administration de l'acétaminophène conformément aux règles prévues par le protocole du Ministère. La quantité administrée sera celle de la posologie inscrite sur le contenant du médicament. Le protocole devra préalablement être signé par le parent.
- L'enfant sera vêtu de manière plus légère et sera stimulé à boire.
- La température sera reprise après 60 minutes. Si celle-ci n'a pas diminué, le parent sera contacté pour venir chercher son enfant. Si celui-ci n'est pas rejoint, l'appel sera fait à la personne à contacter en cas d'urgence inscrite au dossier de l'enfant.

L'acétaminophène ne sera pas administré après une période de 48 heures, à moins que l'enfant ait été vu par un médecin.

En cas de diarrhée :

Quand exclure:

- l'enfant est trop malade pour suivre les activités du service de garde
- la fréquence des selles est anormalement élevée (2X ou plus en 24h)
- l'enfant a vomi 2 fois ou plus au des 24 heures précédentes
- l'enfant est fébrile
- il y a du mucus ou du sang dans les selles
- les selles sont trop abondantes et débordent de la couche

Votre enfant pourra réintégrer le service de garde 24 heures après la dernière diarrhée et devra avoir fait une selle normale.

Par contre, si je me rends compte que cette selle liquide peut être reliée à une percée de dents (*joues rouges, salivation excessive..*) et que l'enfant fonctionne bien, il restera au service de garde. Sauf si d'autres symptômes viennent s'ajouter.

En cas de vomissement :

Procédure:

- Si l'enfant vomit seulement une ou deux fois, ne donner ni lait ni aliments solides pour une période de 15 à 30 minutes et commencer à lui faire boire la solution d'hydratation selon les règles du protocole pour l'administration de solutions orales d'hydratation, si les parents l'ont signé.
- informer le parent
- surveiller les signes de déshydratation: perte de trop de liquide, somnolence, yeux cernés ou creusés, peu ou pas de salive, peu d'urine et peau sèche.

Quand exclure:

- l'enfant est trop malade pour suivre les activités du service de garde
- vomit fréquemment (2 X ou plus en 24 h)
- vomit et a d'autres symptômes: diarrhée, fièvre, nausée, douleur à l'estomac et maux de tête
- si les vomissements persistent plus de 4 à 6 heures, l'enfant doit voir un médecin.

Votre enfant pourra réintégrer le service de garde 24 heures après le dernier vomissement et après avoir gardé un repas solide (*ou biberon*).

En cas de maladies infectieuses

Lorsqu'une maladie infectieuse fait son apparition au service de garde, je dois prendre les mesures qui s'imposent pour limiter la transmission de l'infection et assurer la protection des enfants et celles de l'éducatrice en milieu familial.

Procédure:

- aviser le CLSC, sauf s'il s'agit d'un simple rhume ou d'un problème que le service de garde connaît déjà bien et qu'il est en mesure de contrôler sans aide extérieure.
- la Direction de santé publique et le CLSC sont les mieux placés pour décider des gestes à faire en pareil cas. Donc, je suivrai leurs conseils et je m'appuierai sur le tableau " Les infections en milieu de garde" qui a été créé par le Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance du Québec.
- j'applique rigoureusement les mesures d'hygiène habituelle

Poux ou lentes

Si l'enfant a des poux ou des lentes, vous devez traiter votre enfant immédiatement et retirer tous les poux ou les lentes avant son retour au service de garde.

Prise de décision

Dans le but de prendre la meilleure décision pour votre enfant, pour les autres enfants utilisateurs du service de garde ainsi que moi-même, j'utiliserai un tableau d'aide à la prise de décision (voir annexe). Celui-ci établit des critères observables et objectifs ainsi qu'une observation sur l'état général de l'enfant. De cette façon, il sera plus facile pour vous comme pour moi, de comprendre la décision qui sera prise, à savoir exclure ou non votre enfant.

8. MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans prescription du médecin et sans l'autorisation écrite du parent. L'étiquette, sur le contenant, fait foi de l'autorisation du médecin. Elle doit indiquer le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, la date d'expiration, la posologie et la durée du traitement.

Si un enfant doit prendre un médicament, le parent doit me le remettre pour qu'il soit placé hors de la portée des enfants et signer le formulaire d'autorisation à cet effet. (articles 60, 61, 62, 63, 64 et 65 du règlement sur les centres de la petite enfance).

*** Aucun médicament ou crème ne devra rester dans les sacs des enfants.

9. MESURES PRISES EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident mineur, je suis formée pour administrer les premiers soins. Si votre enfant doit voir un médecin, vous serez alors contacté. Dans le cas d'un accident majeur, l'enfant sera alors immédiatement conduit à l'hôpital par ambulance, **aux frais des parents**.

De plus, si un incident m'oblige à quitter le service de garde (feu ou autre), les enfants se rendront avec moi _____.

(lieu de ralliement)

***Pour chaque incident ou accident, un rapport sera rempli afin de vous mettre au courant de ce qui est arrivé.

10. INTERDICTION DE FUMER

Par mesure de sécurité et de santé, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur ainsi que dans la cour du service de garde. Je vous demanderais également de ne pas jeter vos mégots sur le terrain du service de garde. Le service de garde est assujéti à la loi anti-tabac.

11. SIESTE OU RELAXATION

Dans le service de garde, la relaxation est obligatoire. Elle se fait de (indiquer les heures) _____
Approximativement. Les enfants qui ont fait une période de repos seront autorisés à se lever après (temps) _____ et pourront se prendre un jeu calme à condition de respecter le repos des autres enfants. Je ne force aucun enfant à dormir, mais je ne réveillerai pas un enfant à la demande du parent si je juge qu'il en a besoin. Je considère que cette période est essentielle au bon développement de l'enfant.

12. REÇU D'IMPÔT

Un reçu global aux fins d'impôts sera émis à la fin de l'année pour chaque enfant qui a fréquenté le service de garde. Si un enfant termine en cours d'année, le reçu sera émis en même temps que les autres. Donc, dans le cas d'un déménagement de votre part, ce reçu vous sera posté si le changement d'adresse a été effectué.

13. LES INTERDITS

Il est interdit à l'enfant d'apporter de l'argent de poche, des bonbons et des jouets venant de la maison. Les jouets provenant de la maison sont interdits pour des raisons de sécurité. Beaucoup de jouets ont des petites pièces dangereuses pour les enfants de 3 ans et moins. De plus, ils sont souvent la source de conflits entre les enfants qui éprouvent de la difficulté à les partager. Ils peuvent aussi être perdus ou bien endommagés.

L'enfant pourra apporter des jouets ou une cassette-vidéo seulement pour des journées spéciales dont vous serez informés préalablement.

Le service de garde n'est pas responsable du bris ou de la perte d'un objet quelconque que l'enfant apporte de la maison.

14. CE QUE VOUS DEVEZ FOURNIR :

- Lait maternisé (si applicable);
- Purée (tant que l'enfant n'a pas intégré le même menu que les autres);
- Couches et/ou les *Pull-ups*
- Brosse à dent
- Vêtements de saison

15. HORAIRE-TYPE

Voici un horaire-type de ma journée. Celle-ci peut varier selon les goûts et les humeurs des enfants, de la température, de diverses situations imprévisibles. Il s'agit d'un guide.

7 h à 9 h	Accueil et jeux libre
9 h à 9 h 15	Collation
9 h 15 à 9 h 30	Causerie
9 h 30 à 10 h 15	Atelier, jeux dirigés, jeux en sous-groupe
10 h 15 à 11 h	Activités extérieures (température)
11 h à 11 h 30	Préparation au repas (hygiène)
11 h 30 à 12 h 15	Dîner
12 h 15 à 12 h 30	Brossage de dents
12 h 30 à 12 h 50	Jeux calmes et préparation à la sieste
12 h 50 à 13 h	Heure du conte

13 h à 15 h	Sieste (jeux calmes pour ceux qui sont éveillés)
15 h à 15 h 15	Collation
15 h 15 à 16 h	Atelier, jeux dirigés, jeux en sous-groupe
16 h à 17 h	Activités extérieures (température) Rangement , jeux libres et départ

16. RÈGLES DE VIE

- Je marche dans la maison.
- Je suis doux avec les autres.
- Je parle de façon respectueuse à l'éducatrice en milieu familial, aux autres enfants et à ma famille.
- Lorsque vous êtes présents, vous devez respecter et faire respecter les règles du service de garde à vos enfants.
- Lorsque vous êtes présents, vous êtes responsable de votre enfant.

17. APPRENTISSAGE À LA PROPRETÉ

Lors de l'étape de la propreté, vous devez fournir des culottes d'entraînement (Pull-up). Par mesure d'hygiène, aucune culotte de coton n'est acceptée. Nous commencerons généralement cette étape quand l'enfant donnera des signes qu'il est prêt.

- s'intéresse au processus (il vous regarde faire, aime lire des histoires au sujet du petit pot),
- peut marcher seul jusqu'au petit pot (ou au siège adapté),
- conserve sa stabilité et son équilibre lorsqu'il s'assoit sur le petit pot,
- reste au sec dans sa couche pendant plusieurs heures d'affilée,
- a des selles régulières et prévisibles,
- peut respecter une ou deux directives simples,
- peut vous faire savoir quand il a besoin d'utiliser le petit pot,
- veut vous faire plaisir,
- veut être autonome.

Nous pourrions alors échanger ensemble sur ce qui nous semble approprié de faire (ou de ne pas faire) pour faciliter la réussite de votre enfant. Il est primordial pour cette étape importante, que les parents et l'éducatrice en milieu familial travaillent dans le même sens. C'est d'abord le rôle du parent d'amener son enfant à la propreté, le service de garde étant une continuité et une ressource pour ce dernier. Au courant du processus, on pourra réévaluer la poursuite ou non de l'apprentissage à la propreté selon les réactions de votre enfant.

18. DIVERS

Je vous invite à venir me rencontrer si vous avez des questions et/ou des commentaires. Je ne serai peut-être pas disponible immédiatement, mais nous pourrions fixer un moment pour que nous puissions discuter.

Les suggestions et/ou les demandes sont toujours les bienvenues, mais il faut prendre en considération qu'il y a d'autres parents et enfants au service de garde.

***Tous les renseignements concernant l'enfant seront traités confidentiellement.

19. CONCLUSION

Un accord entre le parent et le service de garde est la base d'une belle réussite. Je veux offrir à vos enfants un milieu où ils se sentiront heureux et en sécurité, en espérant qu'ils profitent pleinement de leur journée.

Merci de votre collaboration, merci de respecter la régie interne et bon séjour au service de garde!

Signature de l'ÉMF

J'atteste avoir pris connaissance des règlements de la régie interne de la page 2 à 12 et m'engage à les respecter.

Nom de l'enfant

Signature du parent

Date : _____

Signature de l'éducatrice en milieu familial

Date : _____